



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°2 MAI / JUIN / JUILLET 2020

site internet : www.kuttolsheim.fr
page facebook : Commune de Kuttolsheim

Nous tenions à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections du 15 mars 2020. La crise sanitaire que nous vivons actuellement est inédite. Notre installation a été pour le moins particulière.

Somme toute nous avons initié les premiers projets. Nous vous proposons de retrouver l'ensemble des procès-verbaux de nos délibérations sur le site Internet de la commune www.kuttolsheim.fr.

Soucieux de l'environnement, nous souhaitons grâce à votre aide, limiter les impressions inutiles.

Ce bulletin d'information pourra vous être transmis par voie de courriel et bien évidemment accessible en téléchargement sur le site web de la Commune.

Pour ce faire, il suffit de vous faire connaître à la Mairie afin que la distribution en boîte aux lettres postale, soit remplacée par la voie électronique. Un encart explicatif se trouve à la fin de ce bulletin.

Le conseil Municipal.

1° INFORMATIONS SUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020



1-1) Installation des conseillers municipaux :

Suite à leur élection au premier tour le 15 mars 2020 au suffrage universel direct, l'ensemble des conseillers municipaux se sont réunis le 23 mai 2020.

Sous la présidence de M. BURGER Etienne, Maire, ALBRECHT Alain, CAMELOT Claire-Hélène, CROLET Céline, DOLLINGER Claude, ESCHBACH Patrick, FAHRNER Stéphane, GILGER Rebecca, HUBER Myriam, JACINTE Matthieu, NOACCO Damien, NOE Vincent, OTTMANN Evelyne, RIHN Matthieu, STOLL Michel et WEYHAUPT Loïc ont été installés en leurs fonctions.

1-2) Election du maire et de ses adjoints :

Le conseil municipal, sous la présidence du plus âgé des membres présents, a été ensuite appelé à élire le maire à bulletin secret.

A la majorité absolue, et au premier tour, **Vincent NOE** a été élu Maire. Il a été installé immédiatement en ses fonctions.

Sous la présidence de M. Vincent NOE, le conseil municipal a ensuite été invité à élire les adjoints selon les mêmes modalités que le maire :

- ✓ A la majorité absolue, et au premier tour, M. ALBRECHT Alain a été élu 1^{er} adjoint.
- ✓ A la majorité absolue, et au premier tour, Mme GILGER Rebecca a été élue 2^{ème} adjointe.
- ✓ A la majorité absolue, et au premier tour, M. NOACCO Damien a été élu 3^{ème} adjoint.

2° INFORMATIONS SUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

2-1) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Dans un souci d'efficacité et de bonne administration communale, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité et pour la durée de son mandat :

- ✓ à prendre toute décision concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas d'augmentation du montant initial de plus de 5%, si les crédits sont inscrits au budget.
- ✓ à passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre
- ✓ à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- ✓ à représenter la commune en justice
- ✓ à exercer ou déléguer les droits de préemption dont la commune serait titulaire ou délégataire

2-2) Indemnités du Maire :

M. le Maire a indiqué que la base de calcul des indemnités des élus a été revue à la hausse de 30% par l'administration. Soucieux de la maîtrise des dépenses, M. le Maire propose que les revenus des élus soient maintenus sans augmentation.

Dans la limite des taux fixés par la loi (maximum 40,3% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique) et les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités de fonction versées au Maire au taux suivant : 28% de l'indice 1027, avec effet au 24 mai 2020.

2-3) Indemnités des adjoints :

Dans la limite des taux fixés par la loi (maximum 10,7,3% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique) et les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités de fonction versées aux trois adjoints au maire au taux suivant : 8,25% de l'indice 1027, avec effet au 24 mai 2020.

2-4) Commissions Communales :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création des commissions communales suivantes :

Finances et Budget :

Présidée par Vincent NOE, et composée de Rebecca GILGER, Alain ALBRECHT, Damien NOACCO, Matthieu RIHN, Patrick ESCHBACH et Michel STOLL

Travaux :

Présidée par Alain ALBRECHT, et composée de Vincent NOE, Claude DOLLINGER, Loïc WEYHAUPT, Matthieu JACINTE et Michel STOLL

Animation et Vie Associative :

Présidée par Damien NOACCO et composée de Myriam HUBER, Matthieu RIHN, Michel STOLL et Matthieu JACINTE

Environnement et Espaces Verts :

Présidée par Damien NOACCO, et composée de Alain ALBRECHT, Stéphane FAHRNER, Vincent NOE, Claire-Hélène CAMELOT et Patrick ESCHBACH

Enfance et Jeunesse :

Présidée par Rebecca GILGER, et composée de Myriam HUBER, Céline CROLET, Stéphane FAHRNER, Vincent NOE et Loïc WEYHAUPT

Communication et Numérique

Présidée par Rebecca GILGER et composée de Vincent NOE, Céline CROLET, Evelyne OTTMANN, Claire-Hélène CAMELOT



2-5) Délégation de signature à Vinciane ZIMMERMANN Secrétaire de mairie :

En l'absence ou en cas d'empêchement du Maire et de ses adjoints, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à donner délégation de signature à Mme Vinciane ZIMMERMANN, secrétaire de la Mairie de Kuttolsheim pour les actes suivants : les légalisations de signature, les extraits d'acte d'état civil, les réception de lettres recommandées ou de plis et d'actes d'huissier, les justificatifs de

domicile, les récépissés de dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme ou les notifications de pièces d'urbanisme.

2-6) Proposition des membres de la CCID :

Afin de permettre la désignation par le Directeur des Services Fiscaux des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, le Conseil Municipal propose des membres parmi :

- ✓ Les représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- ✓ Les représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties :
- ✓ Les représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation
- ✓ Les représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle
- ✓ Les représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune



2-7) Renouvellement contrat ATSEM :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat de Mme Anne Sophie SCHUMACHER BORGIA ADRIANO en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 31/08/2020 à temps non complet.

**3° INFORMATIONS SUR
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2020**

3-1) Budget primitif de l'exercice 2020 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 463 314,00 €

RECETTES : 463 314,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 780 272,19 €

RECETTES : 780 272,19 €

M. Le Maire présente le budget de l'exercice 2020. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020.



3-2) Fixation des taux d'imposition 2020 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2020 les taux d'imposition des deux taxes aux taux de l'exercice 2019, à savoir :

- ✓ Taxe sur le foncier bâti 14,10 %
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti 49,37 %

3-3) Acquisition d'un bien suite à un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace :

Concernant le bien situé au n°2 impasse des Sources, communément appelé la « maison BAEHREL »,

M. le Maire informe que la convention conclue en date du 26 février 2014 pour portage foncier de la « maison BAEHREL » entre la Commune et l'EPF d'Alsace, est arrivée à son terme le 28 avril 2020.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la « maison BAEHREL » auprès de l'EPF au prix de 187 653,14 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition.



3-4) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de désigner pour la commission d'appel d'offres, les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants suivants, pour toute la durée du mandat :

Président : Vincent NOE

Membres titulaires :

Rébecca GILGER
Claude DOLLINGER
Matthieu JACINTE

Membres Suppléants :

Damien NOACCO
Patrick ESCHBACH
Claire-Hélène CAMELOT



3-5) Désignation d'un délégué CNAS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner 1 délégué élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en la personne de M. Alain ALBRECHT.



3-6) Authentification et signature des actes administratifs relatifs à des droits réels :

Aux fins d'acquisition - vente de terrains et de représentation par la Commune, par exemple pour l'élargissement des voiries communales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ M. le Maire à authentifier les actes administratifs rédigés à cet effet par la commune pour la cession des terrains, à transmettre les informations nécessaires aux services concernés ;
- ✓ Le premier adjoint à signer l'acte de vente.

3-7) Acceptation d'un chèque :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter au titre de don, un chèque d'un montant de 300,00 €.

4° INFORMATIONS SUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

4-1) Elections des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales de Septembre 2020

Ont été élus :

Délégués titulaires :

Vincent NOE
Alain ALBRECHT
Michel STOLL

Délégués Suppléants :

Rébecca GILGER
Damien NOACCO
Matthieu JACINTE



4-2) Compétence pour la délivrance d'une déclaration préalable :

Le dépôt de la demande de sa propre déclaration préalable (D.P.) de travaux par M. le Maire, nécessite l'intervention d'une tierce personne aux fins de se prononcer sur la délivrance de la D.P. à l'issue de la phase d'instruction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. ALBRECHT Alain pour valider la délivrance de la déclaration préalable de travaux de M. le Maire.

4-3) Projet d'aménagement du sentier de la LIESS :

M. le Maire rappelle l'urgence d'aménager le sentier de la LIESS, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 200 570,75 € HT selon une étude antérieure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement du projet et par conséquent autorise M. le Maire à consulter des bureaux d'études ainsi qu'à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation dudit projet.



4-4) Projet de transformation de l'éclairage public dans les normes environnementales :

M. le Maire informe de l'intérêt économique et environnemental de réétudier l'éclairage public, dans les lotissements « Seemuhle » et « Créneaux », dont le coût prévisionnel pour des travaux de remplacement énergétique de l'éclairage public s'élève à 24 940 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à consulter des Maîtres d'œuvres et à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation dudit projet.

5° COMMUNICATIONS

5-1) Journée Citoyenne :

Nous souhaitons faire appel aux bonnes volontés 2 à 3 fois par an pour de petits travaux au sein de la commune. 1^{ère} journée :

**Samedi 25 juillet 2020 à 8h30
place du corps de garde
Journée Citoyenne – Nettoyage
du village**

qui a pour but de mobiliser les habitants dans un élan de civisme, autour d'un même projet d'amélioration de notre cadre de vie, favorisant

ainsi la communication et la convivialité entre habitants, anciens et nouveaux, permettant à chacun de faire connaissance.

5-2) Soirée barbecue et jeux de société pour les 11-17 ans :

Rdv à l'aire de jeu

Inscription obligatoire jusqu'au 27 juillet inclus par sms 06 26 70 13 55 ou mail : severine.farci@kochersberg.fr en précisant nom et prénom du jeune + numéro de téléphone d'un responsable



Une soirée barbecue avec caravane de jeux de société pour les jeunes de 11 à 17 ans est organisée

**MARDI 28 JUILLET 2020
de 18h30 à 21h30**

**Sur le parking de la salle « La Source »
à Kuttolsheim.**

Chaque jeune apportera un dessert ou une boisson.

Inscription obligatoire :

par sms au 06.26.70.13.55 ou mail : severine.farci@kochersberg.fr en précisant le nom et prénom du jeune + numéro de téléphone d'un responsable

5-3) Pour nos jeunes :

Tu as entre 17 et 22 ans, tu souhaites participer à la vie de ton village. Tu pourras avec d'autres jeunes être acteur et porter un projet pour vous. Fais-toi connaître auprès de la Mairie à mairie@kuttolsheim.fr

5-4) Recrutement secrétaire de mairie :

Dans le cadre d'un remplacement de congé maternité, nous recherchons une/un **Secrétaire de Mairie** à partir du 05/10/2020. Durée de la mission 5 mois - temps complet 35h.

Détails de l'offre sur le site de la commune : www.kuttolsheim.fr

Envoi des candidatures par mail : mairie@kuttolsheim.fr



5-5) Vente maison - 2 impasse des Sources :

La commune vend une maison d'environ 100m² plus dépendances à rénover sur un terrain d'environ 5 ares.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie au 03.88.87.51.32 ou par mail : mairie@kuttolsheim.fr



5-6) Fermeture mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé du

**lundi 3 août 2020 au
vendredi 21 août 2020 inclus**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

M. ALBRECHT Alain,
1^{er} Adjoint au Maire au 07.86.27.39.81 ou
M. NOACCO Damien,
3^{ème} Adjoint au Maire au 06.07.17.63.32



**Comment recevoir le bulletin
d'information uniquement de
façon dématérialisée par
mail ?**

Il vous suffit de vous signaler par mail à l'adresse mairie@kuttolsheim.fr en indiquant votre nom- prénom et l'adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir le bulletin.

Ensemble préservons l'environnement

